

# PharmaNEWS

*La lettre hebdomadaire de pharmacie.ma*

Numéro 524 - 24 février 2020

## Médicament et grossesse : un professionnel de santé averti en vaut deux !

- ◆ Édito
- ◆ Revue de presse
- ◆ Contraception d'urgence
- ◆ Nouvelles mises sur le marché
- ◆ Prochains RDV



## Médicament et grossesse : un professionnel de santé averti en vaut deux !

Par Abderrahim Derraji, Docteur en pharmacie

Une étude <sup>(1)</sup> publiée récemment au «British Medical Journal» vient, une fois de plus, nous rappeler que -médicament et grossesse ne font pas toujours bon ménage.

Les auteurs de cette étude ont passé en revue les données de plus de 100.000 enfants dont les mères se sont vues prescrire un macrolide ou une pénicilline pendant leur grossesse. Les données recueillies par ces chercheurs ont été comparées à celles de plus de 80.000 enfants dont les mères avaient pris un macrolide ou une pénicilline avant qu'elles ne soient enceintes.

La comparaison de ces données a révélé que les malformations congénitales observées chez les enfants exposés aux macrolides sont plus nombreuses que chez les enfants dont les mamans ont été traitées par la pénicilline, soit 22 cas contre 17 cas pour 1.000 naissances.

Les chercheurs à l'origine de cette étude estiment que ces résultats devraient nous inciter à prescrire les macrolides avec prudence pendant la grossesse, et d'opter autant que possible pour une autre alternative thérapeutique jusqu'à la publication des résultats de nouvelles recherches.

Les macrolides sont couramment administrés aux femmes enceintes, notamment dans la prise en charge des bronchites, des angines et des infections génitales. Quant aux précautions d'utilisation des macrolides, elles varient d'un pays à l'autre. En France, par exemple, le recours à l'érythromycine est envisageable pendant la grossesse, ce qui n'est pas le cas de l'azithromycine qui est déconseillée au cours du premier trimestre, mais

elle peut tout de même être administrée aux deuxième et troisième trimestres de grossesse. Quant à la clarithromycine, qui fait partie également de la famille des macrolides, elle est déconseillée chez la femme enceinte en raison d'un effet malformatif observé chez le rongeur, mais non confirmé chez l'humain en clinique.

Bien que ces macrolides ne fassent pas partie des médicaments <sup>(2)</sup> dont la tératogénicité est avérée comme



c'est le cas du valproate, l'acitrétine, le diéthylstilbestrol, l'isotrétinoïne, le misoprostol, le mycophénolate..., les résultats de cette étude doivent interpeller les professionnels de santé. Mais pour que ces derniers puissent se retrouver, il faut absolument qu'ils sachent, et ce, pour toutes les molécules mises sur le marché, s'ils peuvent les administrer ou pas à une femme enceinte.

Au Maroc, en dehors des mentions légales complètes qui doivent être théoriquement remises avec le

matériel promotionnel, il n'existe aucune plateforme officielle permettant aux professionnels de consulter les Résumés des caractéristiques du produit (RCP) des médicaments comme c'est le cas en France où tous les internautes ont accès à une base de données mise en ligne par le ministère de la Santé <sup>(3)</sup>. D'autres sites équivalents ont également été mis en ligne dans de nombreux pays.

Faut-il le rappeler, 10.000 cas de phocomélie ou d'agénésie ont été induits dans les années soixante du siècle dernier par le thalidomide <sup>(4)</sup> administré aux femmes enceintes. D'ailleurs, c'est ce drame qui a poussé l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à organiser un programme de surveillance des médicaments et de créer, dès 1963, les Centres nationaux de pharmacovigilance dans 10 pays. Depuis 1971, ces entités sont sous la dépendance du Centre mondial de pharmacovigilance qui a été installé à Uppsala à partir de 1978.

Pour conclure, et en attendant que l'information soit disponible sur tous les produits, les professionnels de santé doivent rester vigilants et ne pas perdre de vue la locution latine : «primum non nocere».

### Sources :

- 1- <https://www.lequotidiendupharmacien.fr>
- 2- <https://lecrat.fr/medicament.php>
- 3- <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>
- 4- <http://pharmacovigilance-npdc.fr>

## Covid-19 : lieux publics fermés dans une dizaine de villes d'Italie

On assiste en Italie à un bond des contaminations au Covid-19, ce qui fait d'elle le pays européen le plus touché par ce virus. Quelques 59 contaminations ont été recensées dont une quarantaine à Codogno, commune italienne de la province de Lodi dans la région de Lombardie.

Deux décès ont également été signalés. Il s'agit d'un retraité de 78 ans et d'une femme de 77 ans. Les victimes sont originaires de Vénétie et de Codogno en Lombardie.

Pour limiter les contaminations, les autorités italiennes ont obligé plus de 50.000 habitants des régions concernées à rester confinés chez eux.

Selon des récits d'habitants de Codogno, seules quelques pharmacies et épiceries ont été autorisées à rester ouvertes samedi dernier. Les centres commerciaux sont tous fermés et aucune personne n'est autorisée à quitter Codogno.

Source : AFP-AP

## Sanofi Pasteur s'associe au BARDA pour développer un vaccin contre le Covid 19



Creditt - sanofi

Dans un communiqué du 18 février, Sanofi Pasteur, entité mondiale vaccins de Sanofi, qui a à son actif plusieurs recherches sur le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), s'apprête à collaborer avec la Biomedical Advanced Research and Development Authority (BARDA), entité relevant de l'Office chargé des préparatifs et réponses aux situations d'urgence en santé publique (ASPR) du ministère américain de la Santé, dans le but d'accélérer le développement d'un vaccin contre le Covid-19.

«Pour faire face à la menace sanitaire mondiale que fait peser ce nouveau coronavirus, il importe d'unir nos efforts ; nous allons donc collaborer avec la BARDA pour développer au plus vite un vaccin candidat potentiel», indique David Loew, vice-président exécutif et responsable de Sanofi Pasteur. «Nous apporterons tout notre savoir-faire à la BARDA et sommes convaincus que cette collaboration pourrait donner des résultats significatifs en termes de protection du public contre cette

poussée épidémique.»

Sanofi compte mettre à profit sa plateforme de recombinaison de l'ADN pour produire un vaccin candidat contre le nouveau coronavirus. Cette technologie permet de parvenir à une parfaite compatibilité génétique avec les protéines présentes à la surface du virus. L'ADN génétique codant pour cet antigène protéique sera combiné à l'ADN du baculovirus qui est la plateforme technologique clef d'expression Sanofi. Cette technologie, qui forme la base du produit antigrippal recombinant homologué que Sanofi a développé sous licence, sera ensuite utilisée pour produire rapidement de grandes quantités d'antigènes du coronavirus afin d'amener le système immunitaire à réagir contre le virus.

Dans le cadre d'études non cliniques menées chez l'animal, le vaccin candidat contre le SRAS a montré qu'il était immunogène et conférait une protection partielle. Ce travail expérimental mené par Protein Sciences, dont Sanofi a fait l'acquisition en 2017, donne

une longueur d'avance à Sanofi dans la mise au point rapide d'un vaccin contre le Covid-19.

De surcroît, l'existence d'un vaccin homologué fondé sur cette technologie permettra à l'entreprise de mener des recherches et de produire du matériel dans des délais relativement courts en vue de tests cliniques. La plateforme de Sanofi est également capable de produire le vaccin candidat en grandes quantités.

Par ailleurs, Sanofi a également conclu en 2019 un accord avec la BARDA qui prévoit la mise en place d'installations de pointe aux États-Unis à même d'assurer la production durable d'un vaccin recombinant avec adjuvant à utiliser en cas de pandémie de grippe. Celui-ci est développé à l'aide de la même technologie que celle qui sera utilisée pour le programme Covid-19.

Source : Sanofi

## France : le projet de plateformes de vente en ligne de médicament tombe à l'eau !

Le nouveau ministre de la Santé (France), Olivier Véran, qui a succédé à Agnès Buzyn, a affirmé la semaine dernière devant les sénateurs que l'article 34 du projet de Loi d'accélération et de simplification de l'action publique comportant la notion de «plateforme» sera supprimé.

Cet article inquiète les

pharmaciens qui peuvent, depuis 2013, effectuer des ventes en ligne de médicaments à prescription facultative à condition que le site de vente soit adossé à une pharmacie et autorisé par l'Agence régionale de santé (ARS).

L'article décrié par les pharmaciens et leurs instances prévoit d'assouplir le système existant actuellement. L'autorisation de l'ARS n'est plus exigée et le «périmètre des lieux possibles» allait être élargi. En d'autres termes, les pharmacies pourraient se regrouper pour créer un site commun.

«Avec ce texte, on ouvre la voie à l'uberisation de la pharmacie. Demain, si Amazon veut s'associer à un ou plusieurs pharmaciens diplômés, il pourra le faire et se lancer dans la vente en ligne de médicaments. On passe au stade de la marchandisation du médicament contre laquelle nous sommes toujours battus», a déclaré au «Parisien», le président de l'Union des syndicats de pharmaciens d'officine.

Olivier Véran a, quant à lui, indiqué que son gouvernement n'avait nullement pour objectif de créer une plateforme du même genre que le géant Amazon pour la vente de médicaments en ligne.

Source : Sanofi

## Un médicament pouvant prolonger la survie des neurones après un AVC

Une équipe de l'Université de Calgary travaille actuellement sur le nérinetide, un nouveau médicament neuroprotecteur pouvant être conjointement utilisé avec la thérapie endovasculaire de reperfusion après un AVC ischémique pour permettre une meilleure récupération.

Cet essai intervient après 50 années de recherche. Plus de 1.000 médicaments ont été essayés en vue d'identifier un produit permettant de préserver les cellules du cerveau durant un certain temps après l'AVC.

Il s'agit de l'essai ESCAPE-NA1, multicentrique mené par des équipes du Hotchkiss Brain Institute et des services de santé de l'Alberta sur 1.105 patients entre mars 2017 et août 2019.

Le premier groupe de patient a reçu le nérinetide et l'altéplase et le deuxième groupe s'est vu administré uniquement du nérinetide. Tous les patients ont subi un traitement endovasculaire pour éliminer le caillot.

L'analyse des résultats a montré qu'un patient sur cinq ayant reçu le nérinetide avec le traitement endovasculaire, sans altéplase, se remet d'un AVC «dévastateur» sans séquelles. Quant au deuxième groupe, l'altéplase a annulé les avantages du nérinetide.

Ce nouveau médicament cible la dernière étape de la vie des cellules cérébrales en arrêtant la production d'oxyde nitrique dans la cellule ce qui favorise la survie des cellules cérébrales et garantit une neuro-protection suffisante jusqu'à l'extraction du caillot.



# Contraception d'urgence

P<sup>r</sup> Chraïbi Chafik<sup>1</sup>

La contraception d'urgence est une méthode contraceptive de rattrapage, qui consiste en la prise d'un comprimé, le plus rapidement possible, après un rapport sexuel supposé fécondant, non protégé. Il existe actuellement deux types de pilules «du lendemain», en vente libre, dans les pharmacies : la levonorgestrel (NORLEVO) et l'ulipristal acetate (ELLAONE). Leur mode d'action consiste à bloquer l'ovulation de façon instantanée, à condition que celle-ci n'ait pas encore eu lieu. Elles ne sont en aucun cas abortives.

Il s'agit donc d'une bouée de sauvetage qui doit revêtir un caractère exceptionnel, pour éviter une grossesse non désirée. La contraception d'urgence doit être envisagée, uniquement, de façon ponctuelle, et non pas régulière, comme le font certaines femmes.

Elle doit être utilisée en cas d'absence de contraception (ex : rapport sexuel occasionnel et non protégé, viol) ou l'échec d'une méthode naturelle de contraception (ex : non retrait au moment de l'éjaculation), ainsi qu'un oubli de prise de pilule ou encore une déchirure de préservatif. Elle représente une alternative de choix, pour réduire le nombre important d'IVG (interruptions volontaires de grossesse) souvent pratiquées dans de mauvaises conditions sanitaires.

Plus le délai est court entre le rapport sexuel non protégé et la prise du comprimé, plus l'efficacité sera, de manière générale, plus importante. Personnellement, j'encourage plutôt à prendre l'ulipristal acétate (ELLAONE) que la levonorgestrel (NORLEVO) avant tout, parce qu'elle est trois fois plus efficace ; ensuite, elle peut être prise, jusqu'à cinq jours après le rapport, tandis que, concernant la première molécule, le délai ne peut dépasser trois jours.



Par ailleurs, aucune méthode n'est efficace à 100%, bien que le risque de tomber enceinte après la prise du comprimé (ulipristal acétate) soit seulement de l'ordre de 0,9%.

La contraception d'urgence n'empêche la grossesse que si l'ovulation n'a pas encore eu lieu. Après la prise, la patiente devra, donc, associer une autre méthode contraceptive, pour couvrir le reste de son cycle menstruel. Il n'y a pas de réelles contre-indications, quand cette pilule est prise de manière ponctuelle ; sauf dans les cas d'antécédents personnels de cancer du sein ou de maladie thromboembolique évolutive.

Elle peut avoir quelques effets secondaires tels que des nausées et vomissements ; il est, d'ailleurs, conseillé, si les vomissements surviennent dans les trois heures, de reprendre un autre comprimé.

À signaler aussi l'apparition de quelques diarrhées, maux de tête, ou encore des petits saignements, avant les règles, voire parfois un léger retard de règles... Néanmoins, si ces dernières ne se manifestent pas, après

plus de dix jours, un test de grossesse est préconisé.

Jusqu'à présent, il n'a pas été démontré d'effet tératogène sur le bébé à naître, en cas d'échec de la méthode.

La contraception d'urgence est une formidable avancée qui permet de diminuer les IVG, les avortements clandestins et les drames des mères célibataires.

Rappelons au passage que, selon les chiffres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 13% de la mortalité maternelle est imputable aux avortements clandestins. Or, la pilule du lendemain est accessible à toutes, sans ordonnance, quel que soit le statut de la femme (célibataire ou mariée).

Les médias devraient en parler davantage, pour informer et sensibiliser les femmes. J'espère aussi que cette méthode sera bientôt introduite dans le dispositif de planification familiale, présent dans les structures de santé publiques ; car ceci est une réelle nécessité !

<sup>1</sup> P<sup>r</sup> Chraïbi Chafik :

Professeur de gynécologie obstétrique

• Ex-chef de service maternité des orangers – CHU de Rabat.

• Président fondateur de l'Association marocaine de lutte contre l'avortement clandestin (AMLAC).

• Président fondateur de la Société marocaine des maladies du sein (SMMS).

• Premier vice-président de la Société Royale marocaine de gynécologie obstétrique.

• Décoré de la Médaille Vermeil de l'Académie française des arts, sciences et lettres – Paris avril 2007

# NOUVEAUX

## Nouveaux au Maroc



medicament.ma

### PYLERA 140 MG/ 125 MG/125 MG, Comprimé

Présentation  
**Boite de 120**

Principes  
**Oui**

Distributeur ou fabricant  
**SOTHEMA**

Composition  
**Bismuth subcitrate potassique (140 mg) |  
Métronidazole (125 mg) | Tétracycline  
chlorhydrate (125 mg)**

Famille  
**Ulcère gastroduodénal (Traitement associé à  
l'oméprazole)**

Statut  
**Commercialisé**

Code ATC  
**A02BD08**

PPV  
**803.00 dhs**

Prix hospitalier  
**532.00 dhs**



Recherche



Nouveaux



Laboratoires



Scan

### EXTRAMAG TRIPLE ACTION, Comprimé tricouches

Présentation  
**Boite de 30**

Distributeur ou fabricant  
**COOPER PHARMA**

Composition  
**Magnésium marin | vitamine B6 | Verveine**

Statut  
**Commercialisé**

PPC  
**95.00 dhs**

Remboursement  
**Non**

Tableau  
**Aucun**

Indications  
**Déficit en magnésium**

Nature du Produit  
**Complément alimentaire**



Recherche



Nouveaux



Laboratoires



Scan

### VITADIGEST® enzymes, Capsules

Présentation  
**Boite de 30**

Distributeur ou fabricant  
**IBERMA**

Composition  
**Probiotique de composition spécifique  
combinant 3 souches bactériennes et 4  
enzymes digestives**

Statut  
**Commercialisé**

PPC  
**209.00 dhs**

Remboursement  
**Non**

Tableau  
**Aucun**

Indications  
**Vitadigest®  
- Régénère la flore intestinale  
- Améliore le transit intestinal  
- Facilite la digestion**

Nature du Produit  
**Complément alimentaire**

### VITADIGEST® enzymes, Capsules

Présentation  
**Boite de 15**

Distributeur ou fabricant  
**IBERMA**

Composition  
**Probiotique de composition spécifique  
combinant 3 souches bactériennes et 4  
enzymes digestives**

Statut  
**Commercialisé**

PPC  
**119.00 dhs**

Remboursement  
**Non**

Tableau  
**Aucun**

Indications  
**Vitadigest®  
- Régénère la flore intestinale  
- Améliore le transit intestinal  
- Facilite la digestion**

Nature du Produit  
**Complément alimentaire**

# À vos AGENDA



**MEETING PHARMA AFRICA** **OFFICINE EXPO 2020** **17<sup>ème</sup> ÉDITION**

LE SALON RÉFÉRENCE DE LA PHARMACIE  
SUD-MÉDITERRANÉENNE ET AFRICAINE

**MARRAKECH  
28 ET 29  
FEVRIER 2020**  
AU PALAIS DES CONGRÈS  
MANSOUR EDDAHBI

CONFÉRENCES ATELIERS EXPOSITION BTOB

PREMIER SALON PHARMACEUTIQUE AFRICAIN CERTIFIÉ

**Ethical MedTech**  
www.ethicalmedtech.eu

Organisation : **EASU.COM** (212) 5 22 25 77 33 maroc.easycom@gmail.com

INSCRIVEZ-VOUS SUR **OFFICINEXPO.COM**

OFFICINE EXPO  
Télécharger l'application Officine Expo

## Inscription



## Programme



تحت الرئاسة الشرفية لصاحبة السمو الملكي الأميرة لalla مريم  
Sous la Présidence d'Honneur de Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem

الجمعية المغربية للأمراض المعدية لدى الأطفال والتطعيم  
**SOMIPEV**  
Société Marocaine d'Infectiologie Pédiatrique et de Vaccinologie

**8<sup>ème</sup> Congrès**  
**SAVOY LE GRAND HÔTEL  
MARRAKECH**  
du 27 au 29 Mars 2020

- Infectiologie
- Antibiothérapie
- Vaccinologie
- Nutrition
- Résultats des observatoires

Présidente du Congrès  
A. El Malki-Tazi

Invités

|             |              |
|-------------|--------------|
| R. Cohen    | C. Delacourt |
| K. Deiva    | J. Gaudelus  |
| D. Gendrel  | E. Grimpel   |
| H. Hass     | M. Lorrot    |
| A. Martinot | C. Olivier   |
| J. Raymond  |              |

**Prix**  
pour les trois meilleurs  
posters scientifiques  
Résumé à envoyer à : somipev2020@gmail.com  
Dernier délai : Dimanche 1 Mars 2020  
Télécharger les recommandations pour les posters sur :  
www.somipev.ma

**Contact  
congrès**  
M. Bouskraoui,  
GSM : +212 (0)6 70 099 114  
e-mail : mbouskraoui@gmail.com

- Conférences
- Ateliers
- Posters

**www.somipev.ma**